

Pass scolaire loisirs

Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2025 - 2026



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Pass Scolaire Loisirs est un **forfait annuel** destiné aux jeunes de **moins de 25 ans** :

- **scolarisés dans un établissement** reconnu par l'État, situé sur le territoire de communauté de communes **Pays du Mont-Blanc (CCPMB*)**
- **OU y habitant et scolarisés en dehors de ce territoire.**

Le Pass Scolaire Loisirs donne accès aux domaines skiables :

- Évasion Mont-Blanc (Les Contamines-Montjoie, Megève, Saint-Gervais et les Portes du Mont-Blanc)
- Les Houches / Saint-Gervais
- Les Portes du Mont-Blanc (Combloux, Cordon, Jalliet (Megève) et La Giettaz)
- Passy Plaine-Joux
- Praz-sur-Arly (Val d'Arly)
- Vallée de Chamonix
- Le Valléen.



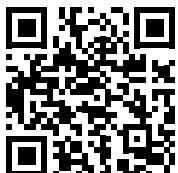
À RETENIR

- Tarif unique à 108 €
- Aucune réservation et achat du Pass Scolaire Loisirs après le 30 novembre 2025



COMMENT OBTENIR LE PASS SCOLAIRE LOISIRS

1. RÉSERVATION en ligne sur ccpmb.fr



Compléter un formulaire par enfant après avoir créé un compte familial ou repris le compte de 2024/2025

PRÉVOIR : 1 certificat de scolarité, 1 pièce d'identité, 1 photo récente.

+ UNIQUEMENT pour les non scolarisés au Pays du Mont-Blanc :

avis d'imposition

(+ livret de famille quand le nom de l'enfant n'est pas identique à celui du représentant légal indiqué sur l'avis d'imposition fourni.)

2. RETRAIT ET PAIEMENT aux points de vente des remontées mécaniques

Une fois l'e-mail de validation reçu*, se rendre au point de vente des remontées mécaniques indiqué dans le message :

- Présenter le support de l'année précédente (si disponible)
- Payer 108 € pour retirer le Pass Scolaire Loisirs

*Les remontées mécaniques commenceront à valider les demandes de réservation à partir du 25/10/2025

CE QUI CHANGE CETTE ANNÉE :

Demande 100 % en ligne !
Plus besoin de passer en mairie
Une procédure simplifiée sur ccpmb.fr



RAPPEL

- Le Pass est **personnel, non cessible**. En cas de fraude, amende de 5 fois le tarif adulte journalier.
- Pour skier sur certains domaines (Chamonix, Passy, Cordon...), il faudra **passer par les points de vente des remontées mécaniques pour retirer une contre-marque**.
- Lors de vos sorties : pensez à prendre **le Pass, le justificatif d'achat, et une pièce d'identité ou à faire valider le Pass**.

DES QUESTIONS ?

pass-scolaire@ccpmb.fr